MIEUX COMPRENDRE L'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR DE LA MEDECINE TRADITIONNELLE

Mon devoir dans le cadre de cet assainissement est de m'inscrire sur le chemin du respect des textes législatifs, réglementaires et statutaires qui régissent l'exercice la médecine traditionnelle et naturelle et de sensibiliser mes collègues à prendre le même chemin.

1- **Qui est concerné(e) par l'assainissement?**

REPONSE : Les tradi-praticiens qui exercent en dehors des textes législatifs, réglementaires et déontologiques qui régissent le secteur de la médecine traditionnelle.

2- **c'est une première au Bénin**, **Quelle est la structure qui fait cette opération?**

REPONSE : C'est effectivement une première au Bénin. C'est l'œuvre de la Fédération des Associations Nationales des Acteurs de la Médecine Traditionnelle du Bénin (FANAMETRAB). C'est pour rendre le secteur de la médecine traditionnelle plus crédible et faire des acteurs de la médecine traditionnelle de véritables professionnels de la profession.

3- **Quels sont les spécialistes de l'opération ?**

REPONSE : Sous la supervision du comité national d'assainissement, l'opération est menée par les comités communaux soutenus au besoin par les forces de l'ordre et l'administration publique qui sont des partenaires opérationnels.

4- **comment ça va se passer?**

REPONSE : chaque comité communal a un agenda par mois de descente périodique dans les arrondissements, les marchés et autres lieux publics pour :

1- Informer le tradi-praticien sur les interdits dans l'exercice de la médecine traditionnelle,
2- L'obligation de se faire enregistrer dans le registre des acteurs de la médecine traditionnelle afin d'être cartographié,
3- Se faire former et d'analyser ses médicaments traditionnels.

En cas de difficultés, le président du comité communal fait appel aux forces de l'ordre au besoin.

En cas de récidive de comportements illégaux, le comité fera appel aux forces de l'ordre et la justice.

5- **Quels sont les gains à gagner**?

REPONSE : la cartographie des acteurs de la médecine traditionnelle de chaque commune, l'assurance de la qualité des médicaments traditionnels vendus, la sureté de l'Etat et l'intégration plus facile de la médecine traditionnelle dans le système national de santé.

Par ailleurs, l'amélioration de la qualité du travail, des biens et services de la médecine traditionnelle.

Pour les renseignements:

Téléphones : 97613806 ou 54619723

E-mail: fanametrabbenin2021@gmail.com ou www.fanametrab.org.

« La FANAMETRAB pour une médecine traditionnelle professionnalisée, unie et forte ! »